**Compte – rendu conseil municipal du Mardi 24 février 2015**

**LAIRE**

L’an 2015, le 24 février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Laire s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André-Marie DEPOUTOT, Maire.

Conformément à l’article L121-14 du Code des communes, il a été procédé à l’élection d’un secrétaire pris dans le conseil municipal. Mr MAITROT Sébastien a été désigné à l’unanimité des membres présents pour remplir cette fonction qu’il a acceptée.

Présents : Mrs DEPOUTOT, SCHORI, CIVELLI, CHENU, JOSSE, MAITROT et FRANCOIS. Mmes HUELIN et MOSER.

Absents: Mr NOEL Jean-Louis et Mme DEMESY Gisèle.

Procuration de Mr NOEL à Mme HUELIN et de Mme DEMESY à Mr DEPOUTOT.

**1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25.11.2014**

Adopté à l’unanimité.

**2) Syndicat de la trésorerie**

Le siège du syndicat se situant au domicile de l’ancien président, il convient de le transférer à la trésorerie, 1, Place de l’Europe à Sainte-Suzanne. Ce transfert de siège social constituant une modification des statuts, chaque commune membre doit délibérer.

Unanimité du Conseil.

**3) Indemnité de conseil au comptable suite au changement de trésorier**

Depuis le 1er août 2014, Mme Dominique PARTENSKY remplace Mr Jean-Paul PROST, comme trésorier à la perception de Sainte-Suzanne. Elle assure des prestations de conseil et d’assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. A ce titre, elle perçoit une indemnité calculée sur la moyenne des dépenses des trois exercices précédents soit, pour 2014, 279.88€.

Unanimité du conseil.

**4) Centre de gestion : convention cadre du service missions temporaires**

Le centre de gestion est chargé de la gestion du personnel des collectivités territoriales. Pour bénéficier des prestations du service missions temporaires à un coût plus intéressant, la commune a passé une convention avec le centre de gestion. Cette convention arrivant à échéance en 2015, il convient de la renouveler. Le Conseil accepte à l’unanimité.

**5) SYDED (Syndicat d’électricité d Doubs) : demande de subvention.**

Le SYDED a la compétence électricité basse tension et participe financièrement aux travaux de création et de rénovation de l’éclairage public sur le territoire du Doubs. Pour cette année, des travaux d’amélioration d’éclairage public pourraient être entrepris afin :

* De réaliser des économies d’énergie (ampoules à remplacer)
* D’améliorer l’éclairage plus particulièrement au niveau des carrefours.

Des devis ont été demandés pour ces travaux. Le montant s’élève à environ 7 000€HT. Le taux de subvention attribué par le SYDED est de 43.9%. Reste à charge de la commune 3 900€HT. Le conseil donne son accord à Mr le Maire pour faire cette demande.

**6) Programme de travaux 2015 en forêt communale**

Après examen du programme établi par l’ONF, le conseil décide de retenir, en investissement :

* Le nettoiement de jeune peuplement avec maintenance des cloisonnements parcelle n° 16 pour un montant de 2 777.26€ HT.
* Le dégagement de régénération naturelle avec création den cloisonnements parcelle n°21 pour un montant de 4 951.15€ HT.

Unanimité du conseil.

**7) Convention jeunesse avec la mairie d’Arcey**

Afin de bénéficier de conditions financières préférentielles pour que les enfants de Laire puissent participer au centre aéré pendant les vacances, la commune de Laire a décidé de renouveler la convention avec la commune d’Arcey.

Les familles intéressées doivent se faire connaître au secrétariat de la mairie de Laire qui prendra en charge :

* Un forfait de de 42.55€ pour les petites vacances

Ou - Un forfait de 35.10€ pour les grandes vacances au choix

Dans ce cas, les familles restent redevables de la part du régime général de la sécurité sociale payable à l’inscription auprès des francas. Ce montant peut être minoré de participations diverses.

**7) Participations aux frais repas des Aînés**

Le conseil décide à l’unanimité de fixer à 20€ le prix du repas pour les personnes extérieures (conjoint d’un Aîné n’ayant pas l’âge requis pour la gratuité et conjoint d’un membre du conseil).

Unanimité du conseil.

**8) Infos et questions diverses**

***Commission communale des impôts directs*** : Outre la mise à jour des valeurs locatives foncières, la commission communale des impôts directs devra, cette année, examiner la révision des valeurs locatives des locaux professionnels suite à une réforme dans ce domaine.

***Carte communale***: Le projet de carte communale sera poursuivi cette année. Afin de finaliser ce dossier, une étude environnementale plus approfondie est nécessaire. Mr REGNIER, architecte en charge de l’élaboration de ce document d’urbanisme, réalisera les documents utiles à la mise en place de l’enquête publique.

***CCVR mise en séparatif du réseau d’assainissement  Rue du Grand Bois, Rue des Crêts, Rue de Vyans-le Val (partie basse), Rue de la Fontaine, Chemin de Communal, Rue de Trémoins (au début) et Grande Rue***: Le marché est en cours. Les travaux (durée prévue au moins 4 mois) devraient intervenir très prochainement. Un courrier a été adressé aux riverains concernés par les modifications à apporter à leur branchement.

***SIVU des Lilas*** : L’ouverture des plis concernant le marché de maîtrise d’œuvre aura lieu le mardi 3 mars.

***Bois d’affouage*** : Suite aux travaux de dépressage effectués dans la coupe n°8, il y a possibilité de façonner, en quantités modérées, de la charbonnette (diamètre 10 – 15 cm) en accord avec l’agent technique forestier. Les foyers intéressés sont priés de se faire connaître très rapidement en mairie, impérativement au plus tard le **vendredi 13 mars.**

***Dates à retenir*** : Elections départementales **dimanche 22 mars et dimanche 29 mars**